Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

CARBONNE
ville-carbonne.fr

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

SOMMAIRE

1. Contexte national pour la préparation du budget 2026 3

A. Principales données économiques : ____ 3

B. Les mesures de Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 pour les collectivités ____ 4

C. Les mesures avortées du projet de la loi des finances 2026 ____ 4

D. La loi spéciale et ses conséquences ____ 5

E. Les autres mesures à prendre en compte pour 2026. ____ 5

F. La loi de finances 2026 votée en février 2026 ____ 6

G. Les dettes publiques : ____ 7

2. Evolution de la situation financière de la collectivité 9

A. Les recettes ____ 12

1. Impôts et taxes 12
 a) Fiscalité locale 12
 b) Autres impôts et taxes 16
2. Les dotations et participations 16
 a) Dotations Globale de Fonctionnement (DGF) 16
 b) Participations 19
3. Les subventions (recettes d'investissement) 20
4. Produits des services (recettes de fonctionnement) 22

B. Les dépenses ____ 26

1. Les dépenses de personnel 26
2. Les autres postes de dépenses 27
3. La dette 29
4. Dépenses d'investissement 30

3. Les orientations budgétaires de Carbonne en 2026 32

A. Commission EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE ____ 32

B. Commission POLITIQUE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE ____ 32

C. Commission SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE ____ 33

D. Commission du PERSONNEL et SECURITÉ PUBLIQUE ____ 33

E. Commission COMMUNICATION ____ 34

F. Commission CULTURE ____ 34

G. Commission URBANISME ET TRAVAUX ____ 35

H. Commission SPORTS-LOISIRS ____ 36

I. Commission ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE ____ 36

J. Commission FINANCES ____ 37

4. Proposition de subventions aux associations 2026 38

5. Dépenses d'investissement 2026 40

6. Endettement pluriannuel 43

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

Document synthétique sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Rappelons que l'obligation de tenir un débat d'orientations budgétaires issue de la loi du 6 février 1992 s'inscrit dans un cadre annuel et préalablement au vote du budget primitif dans les communes de plus de 3500 habitants.

Cette procédure constitue une formalité importante et vise à informer plus en amont les membres de notre assemblée et recueillir leur réflexion sur les grandes orientations budgétaires.
Le débat d'orientations budgétaires permet d'engager une concertation sur les actions qui vont guider la municipalité au service de l'ensemble de la population.
Cette réflexion doit bien sûr prendre en compte les dispositions nationales retenues par l'Etat, principalement celles issues de la loi de finances, et les données locales.

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise.
Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L 2312-1 du CGCT tel que modifié par l'article 107 de la loi Notre du 7 août 2015. Une telle délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

La loi Notre du 7 août 2015 prévoit que le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du DOB doit être mis en ligne sur le site internet éventuel de la commune après adoption.

Elle prévoit également que :
« Le rapport prévu à l'article L 2312-1 comporte les informations suivantes :
1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunales à fiscalité propre dont elle est membre.
2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vis la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

Les orientations visées au 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolutions prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 prévoit dans son article 13 que :
« A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes »

Après avoir présenté le contexte national dans lequel s'inscrit cette préparation budgétaire 2026, un zoom plus particulier sera fait sur notre collectivité. Enfin les orientations budgétaires pour 2026 seront présentées.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

1. Contexte national pour la préparation du budget 2026

C'est dans un contexte désormais récurrent d'instabilité politique que se profile l'année 2026. Ce brouillard politique aura encore certainement des répercussions sur la situation économique : épargne plus importante des ménages, frilosité des entreprises pour embaucher et investir.

A. Principales données économiques :

- Croissance prévisionnelle du PIB : + 1% (+ 1.1% en 2025)
- Inflation en moyenne annuelle : +1.3% (+1.8% en 2025)
- Déficit public : 4.7% du PIB (5.4 % en 2025)

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2025 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2026, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **+0,9% en moyenne** (+0,9% pour l'IPCH également). L'inflation définitive pour l'année 2025 sera connue lors de la prochaine parution Insee (le 15/01/2026).

Données issues du document intitulé « DOB en instantané » de la Banque Postale

La croissance du PIB mondial devrait se ralentir ; en effet l'activité à court terme devrait se tasser à mesure que la hausse des taux de droits de douane effectifs se répercutera progressivement sur l'économie pesant sur les investissements et les échanges.
L'Espagne continue de se distinguer par une progression du PIB plus allante que les partenaires européens.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

B. Les mesures de Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027 pour les collectivités

Pour les collectivités locales, les « contrats de confiance » ont été abandonnés, et il n'y a ainsi plus aucune mesure individuelle contraignante pour les collectivités dans la LPFP.

Seul l'article 16 de la loi concerne les collectivités. Dans un amendement, le gouvernement est venu actualiser l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant des collectivités. Cet objectif global de réduction des dépenses réelles de fonctionnement fixe leur évolution à moins de 0,5% par an par rapport à l'inflation prévisionnelle, ce qui correspond à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en volume de 0,5 % par an.

Article 16 :

- Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
- À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés d'une part, pour les budgets principaux et d'autre part, pour chacun des budgets annexes.
- Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, prévu au II s'établit comme suit : 4,8% pour 2023, 2,0% pour 2024, 1,5% pour 2025, 1,3% pour 2026 et 1,3% pour 2027.

Cette trajectoire trop optimiste a été rendue caduque par la dégradation du déficit en 2023. En effet LPFP visait un objectif de déficit public sous la barre des 3% à horizon 2027 mais la révision en avril 2024 de la cible de déficit 2024 (5.1 % du PIB) a repoussé l'objectif de retour sous les 3 % en 2029.

Cette loi constitue un cadre pluriannuel de référence pour l'élaboration des budgets 2024 à 2027.

Le Plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029 présenté le 23/10/2024 devient la nouvelle référence en termes de trajectoire financière. Il s'agit d'un document transmis par la France à la Commission européenne dans le cadre du nouveau régime de gouvernance budgétaire européen en vigueur depuis avril 2024.

C. Les mesures avortées du projet de la loi des finances 2026

L'échec de la commission mixte paritaire et l'impossibilité d'achever l'examen du budget avant le 31 décembre 2025 n'ont pas permis de voter la loi de finances.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

Les principales mesures envisagées pour les collectivités étaient :

- Instauration d'un DILICO 2
- Réduction de la compensation des impôts économiques supprimés
- Resserrement du FCTVA
- Baisse du fonds vert
- Gel de la DGF
- Baisse des crédits d'investissement
- Etc…

Ces mesures esquissaient une « contribution » des collectivités à la réduction du déficit public de l'ordre de 7.2 Mds€.

D. La loi spéciale et ses conséquences

Cette loi spéciale du 23 décembre 2025 tire son origine de l'absence de budget pour 2026 ; elle est encadrée par la Constitution.
Le Conseil d'Etat considère que la finalité de la loi spéciale est de permette qu'interviennent les seules mesures d'ordre financier nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale de l'année.
Les conséquences sont les suivantes :

- Maintien de la possibilité de lever la fiscalité locale.
- Garantie d'une perception des dotations dont la DGF sur la base de l'enveloppe votée en 2025 et dans l'attente du PLF 2026 qui déterminera l'évolution de cette enveloppe.
- La DSIL pourra être versée alors que les dotations DETR et Fonds verts sont suspendues jusqu'au vote de la loi.
- Suspension du dispositif d'aides Ma PrimRénov'.
- La DCRTP ne sera pas minorée.
- Pas de nouvelle dépense (sauf urgence nationale).

E. Les autres mesures à prendre en compte pour 2026.

Certaines mesures législatives et règlementaires sont d'ores et déjà actées.

- Le coefficient de revalorisation annuel des valeurs locatives cadastrales pour 2026 est de 0.8%
- Poursuite de l'évolution de taux de CNRACL (+ 12 points entre 2024 et 2028).
- Poursuite de la correction des indicateurs financiers et fiscaux.
 Pour rappel : les modifications du panier de recettes des collectivités locales effectuées en 2021, suite aux réformes de la TH et des impôts de production, rendaient nécessaires la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

La mise en œuvre de ces nouveaux calculs devait se faire dès 2022 avec une prise en compte échelonnée (mécanisme de lissage) ; le gouvernement avait choisi de surseoir pour une année de plus à l'application du nouvel effort fiscal ; en 2024 la loi de finances fait passer la fraction de correction de l'effort fiscal des communes de 90 % au lieu des 80 % prévus initialement. Le potentiel financier réformé a commencé à s'appliquer en 2023 avec l'introduction d'une « fraction de correction » : 100 % en 2023, 90 % en 2024, de 80% en 2025, de 40% en 2026 etc. puis pris en compte intégrale des nouveaux indicateurs en 2028.

- Mise en place et approfondissement du budget vert.
 En 2025 seul l'axe 1 d'atténuation (« Lutte contre le changement climatique ») devait obligatoirement être prise en compte pour l'analyse des comptes 2024. A partir de 2026, l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » doit également être obligatoirement pris en compte dans les annexes des comptes 2025.

F. La loi de finances 2026 votée en février 2026

Pour sortir de la crise le budget 2026 a été voté via l'article 49.3 de la Constitution.
Cette nouvelle mouture de PLF a finalement réduit « l'effort net » réclamé aux collectivités locales à 2 milliards d'euros.

Principales mesures :

- Renouvellement du DILICO à hauteur de 740 millions d'€ (les communes en sont exonérées)
- Gel de la DGF
- Augmentation de la DSR de 150 millions d'€.
- Baisse de la DSIL de 200 millions d'€.
- Baisse du Fonds vert qui passe de 1.15 milliard d'€ à 840 millions d'€
- Reconduction du budget Ma PrimRénov' de 3.6 milliards d'€.
- Ponction de la contribution des employeurs territoriaux au CNFPT
- Prime annuelle de 500 € au maire ; elle vise à compenser le temps passé par les maires à agir en tant qu'agents de l'Etat.
- Fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) afin de simplifier la fiscalité applicable aux logements vacants.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

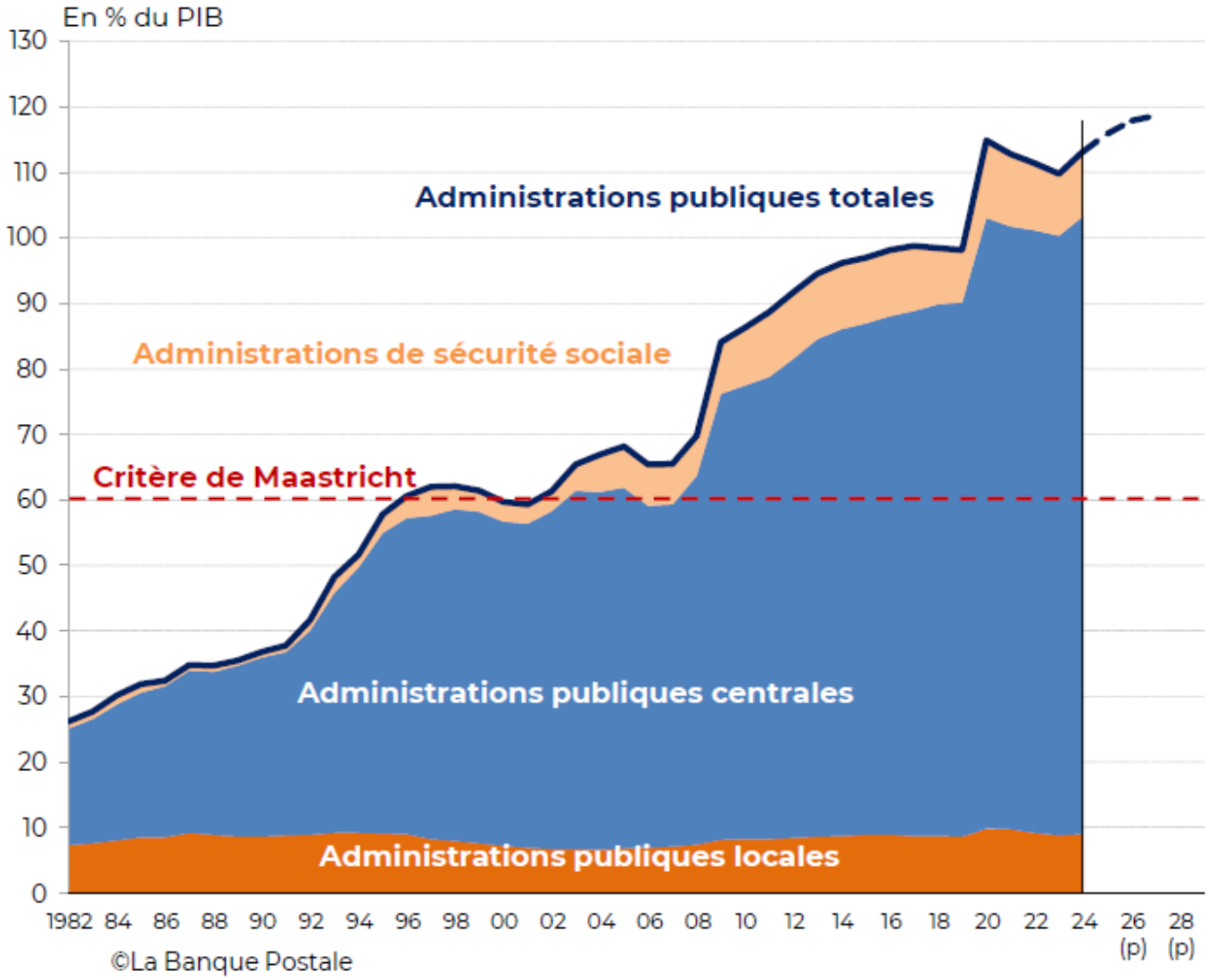
G. Les dettes publiques :



Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. Après un niveau historiquement haut de 9% du PIB en 2020, le **déficit public** redescendait à 5% du PIB en 2023. Cette amélioration du déficit public s'expliquait par la fin des mesures liées à la crise COVID-19 et le rebond économique, même si le Gouvernement consacre une partie de la ressource financière au maintien du pouvoir d'achat (bouclier tarifaire) et de la compétitivité des entreprises (suppression de la CVAE).
En février 2024 il est fait le constat d'une forte baisse des rentrées fiscales (à la suite d'hypothèses trop optimistes) et d'un dynamisme plus fort que prévu des dépenses.
L'objectif de la LFFP 2023-2027 était de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027. Mais cet objectif est rendu caduc par la dégradation actée des finances publiques.
En octobre 2024 la publication du Plan budgétaire et structurel 2025-2029 table sur un déficit cible pour 2024 à -6.1 % et une perspective de retour sous les 3% en 2029.
Le déficit public pour 2025 est prévu autour de **161 Md€ (≈5,4 % du PIB)** selon la loi de finances initiale 2025, confirmant un niveau encore très supérieur à l'objectif européen de 3 %.
Le déficit public est attendu **autour de 4,7 % du PIB selon le PLF 2026**, mais les ajustements budgétaires récents conduisent le gouvernement à le réévaluer à **5,4 % du PIB** en raison de la non-adoption du budget fin 2025.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

La dette des administrations publiques



Le montant de la dette s'élève à près de 3303 milliards d'€ en 2024. En 2023, le **ratio d'endettement** diminuait pour atteindre 109.7 % du PIB soit une diminution de 2 points de PIB par rapport à 2022.
En 2024 la dette publique dévisse par rapport à la trajectoire initiale et atteint une proportion du PIB proche de la dette à l'issue de l'année 2020. Selon l'agence Moody's l'endettement de l'Etat devrait représenter 120 % du PIB en 2027.
La dette des administrations publiques en 2025 atteint environ 3 345,8 Md€ au 1er trimestre 2025, soit 114 % du PIB, marquant une progression continue et un poids croissant dans les finances publiques
La dette publique devrait atteindre près de 118 % du PIB en 2026.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

2. Evolution de la situation financière de la collectivité

Analyse financière retrospective

	2022	2023	2024	2025
Total recettes réelles de fonctionnement (hors cession)	6 797 274	7 454 660	7 698 372	7 803 357
	7%	10%	3%	1%
Dont produits des contributions directes	4 015 618	4 370 419	4 532 091	4 786 707
Dont dotations et participations	1 549 483	1 893 502	1 641 200	1 679 188
Total dépenses réelles de fonctionnement	6 164 175	6 515 306	6 873 805	7 020 680
	12%	6%	6%	2%
Dont charges à caractère général	1 531 555	1 595 029	1 678 475	1 789 988
Dont charges de personnel	3 593 341	3 859 287	3 937 487	3 932 352
Total recettes réelles d'investissement (sans chap 16 sauf 166)	886 699	1 171 787	982 510	522 318
Subventions percues	309 660	574 060	256 450	220 736
FCTVA	140 630	5 497	418 934	113 059
Taxes d'aménagement	366 356	559 791	307 127	79 309
Total dépenses réelles d'investissement (sans ch.16)	2 965 758	1 107 527	1 166 364	1 220 133
Epargne de gestion	697 745	996 112	878 949	837 850
Epargne brute	633 099	939 355	824 568	782 677
Epargne nette	167 563	483 544	372 158	377 418
Capital Restant dû cumulé au 31/12	3 942 732	3 487 921	3 582 386	2 991 446
Ratio de désendettement	6,23	3,71	4,34	3,82
Résultat de l'exercice	- 1 772 881	547 804	794 303	- 297 881
Fonds de roulement	746 793	1 294 597	2 088 901	1 791 020

Le CFU 2024 est « impacté » à plusieurs titres :

- Intégration des résultats du service de l'eau suite à son transfert à Réseau 31 le 1 avril 2024
- Intégration des résultats de la Régie des transports suite au transfert d'activité à la RRT 31.
- Versement de l'indemnité d'assurance de la halle suite à l'incendie

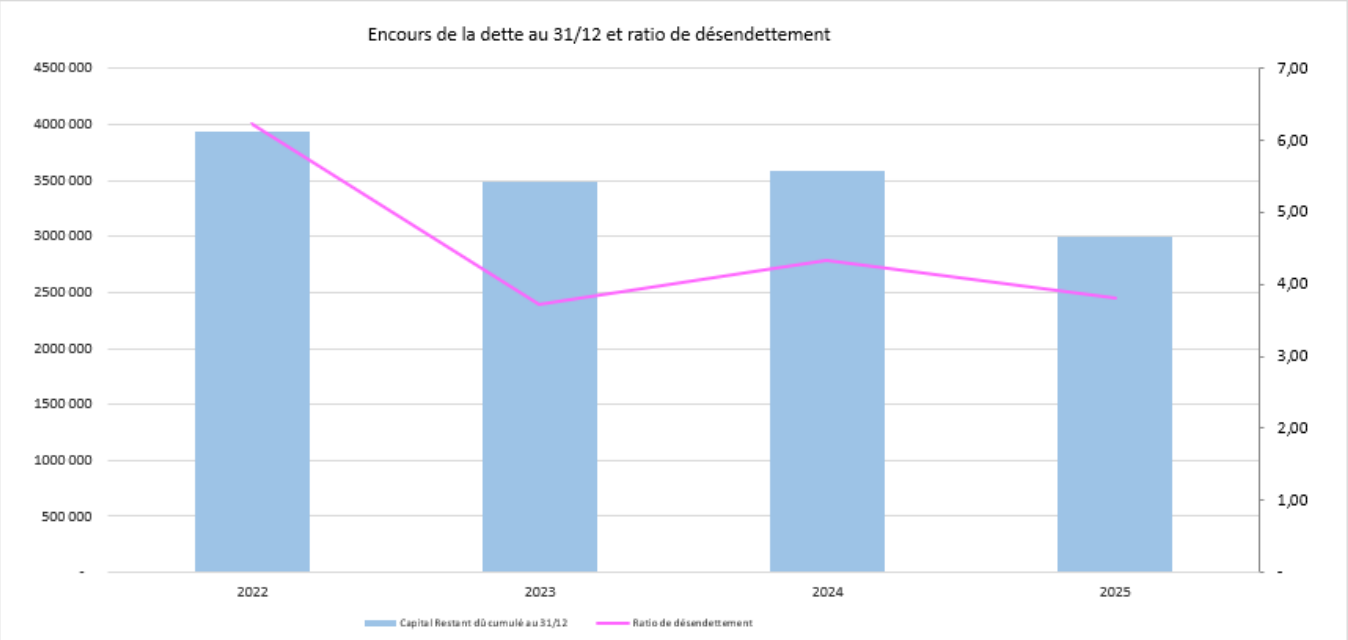
L'épargne de gestion dégagée (recettes réelles de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) diminue sur l'exercice et atteint 837 850 €.

Une fois, le capital et les intérêts de la dette déduits, l'épargne nette est positive, elle s'élève à 377 418 €.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

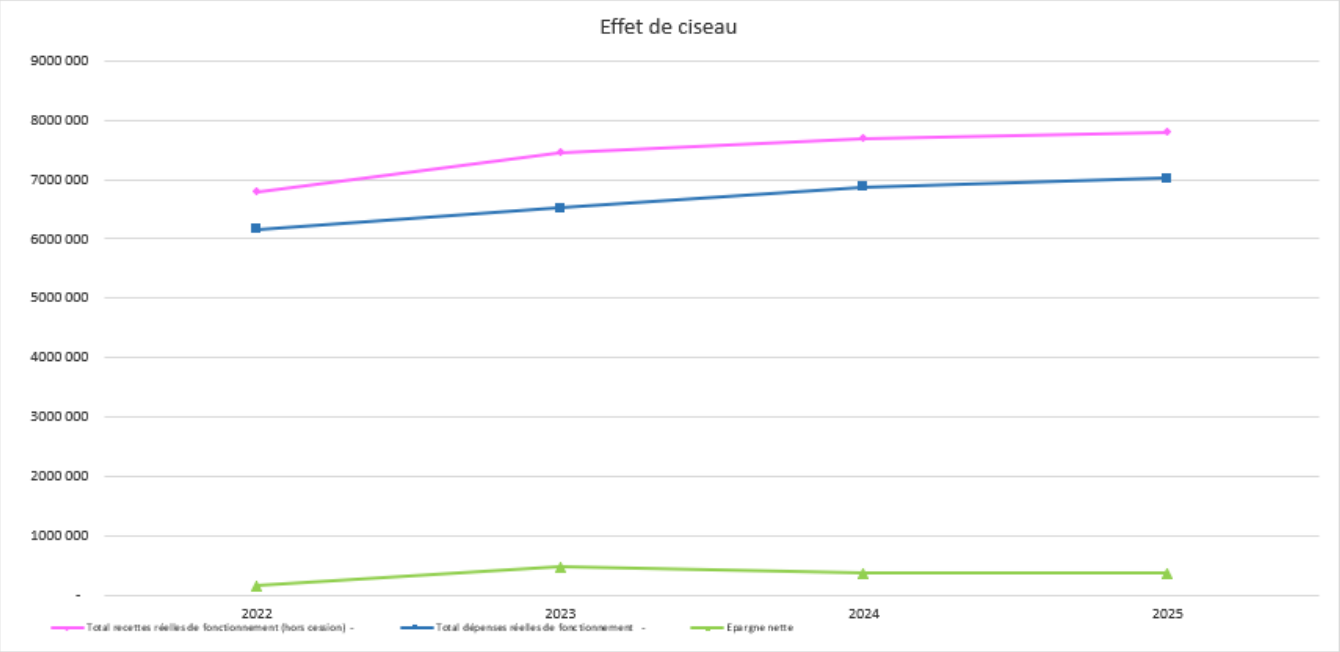
La capacité de désendettement de la collectivité est de 3.82, cela signifie que si la collectivité consacrait toute son épargne brute (Epargne de gestion – intérêts de la dette) à rembourser sa dette, un peu moins de 4 ans serait nécessaire.

Le fonds de roulement (somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté de fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé) s'élève à 1 791 020 €.



En 2022, la commune enregistre une augmentation des recettes de fonctionnement (hors cessions) de 7% (nouveaux baux emphytéotiques de Saint-Michel). En 2023 la commune enregistre une forte augmentation des recettes de fonctionnement, qui s'explique notamment par l'augmentation de la fiscalité (+7.1 % sur les bases et +2 points sur les taux), par la perception du filet de sécurité.
En 2024, la commune enregistre une hausse des recettes réelles de fonctionnement due à la vente des bus suite à la liquidation de la Régie des Transports de Carbonne et au remboursement du sinistre de l'incendie de la Halle aux jardiniers.
En 2025, les recettes augmentent uniquement de 1%

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE



Les dépenses augmentent moins rapidement (6 %) que les recettes de fonctionnement (10%) en 2022. La commune a travaillé sur la maîtrise ou la baisse des dépenses : extinction de l'éclairage public, baisse de 10 % des subventions aux associations et des indemnités des élus…

En 2024, les dépenses augmentent de 6% : la commune a maitrisé l'achat de ses denrées alimentaires pour les restaurations scolaires et ses dépenses d'électricité. Par ailleurs les dépenses de personnel n'ont pas atteint le budget prévu à cause des difficultés de recrutement.

En 2025, les dépenses ont été maîtrisées et n'augmentent que de 2 %. Les dépenses de personnel ont notamment été contenues, grâce à l'absence de remplacement du personnel en arrêt maladie ; des difficultés de recrutement influent également sur ce poste de dépense.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

A. Les recettes

1. Impôts et taxes

a) Fiscalité locale

La fiscalité locale se compose principalement des contributions directes.

- Les contributions directes :

L'évolution des bases d'imposition notifiées depuis 2021 est la suivante :

BASE D'IMPOSITION NOTIFIEES	2022	2023	2024	2025
TAXE D'HABITATION	290 287	405 895	367 449	280 012
TH sur les logements vacants	131 341	139 181	182 791	195 323
FONCIER BATI	6 328 268	6 849 896	7 175 355	7 497 379
FONCIER NON BATI	76 328	86 554	88 816	81 622
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	1 519 370	1 643 342	1 771 750	1 955 945
TOTAL	**8 345 594**	**9 124 868**	**9 586 161**	**10 010 281**
	5,53%	9,34%	5,06%	4,42%

BASE D'IMPOSITION	Prévisions 2026
TH Résidences secondaires	280 012
TH logements vacants	195 323
FONCIER BATI	7 802 952
FONCIER NON BATI	81 622
CFE	1 981 372
TOTAL	**10 341 281**

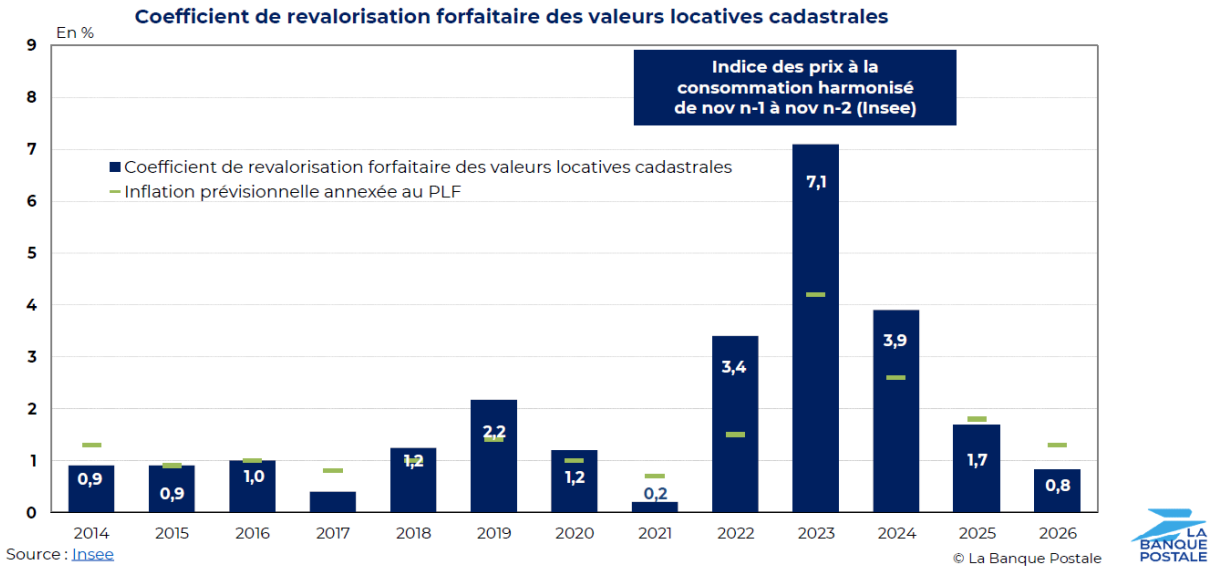
Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour les propriétés bâties et non bâties, qui n'entrent pas dans le champ d'application des locaux professionnels est pour :

- 2023 de 7.1 %.
- 2024 de 3.9 %.
- 2025 de 1.7 %

En 2026, le coefficient de revalorisation des propriétés bâties et non bâties, qui n'entrent pas dans le champ d'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, est de 0.8 %. Le coefficient de revalorisation des bases de CFE est de 1.3%

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

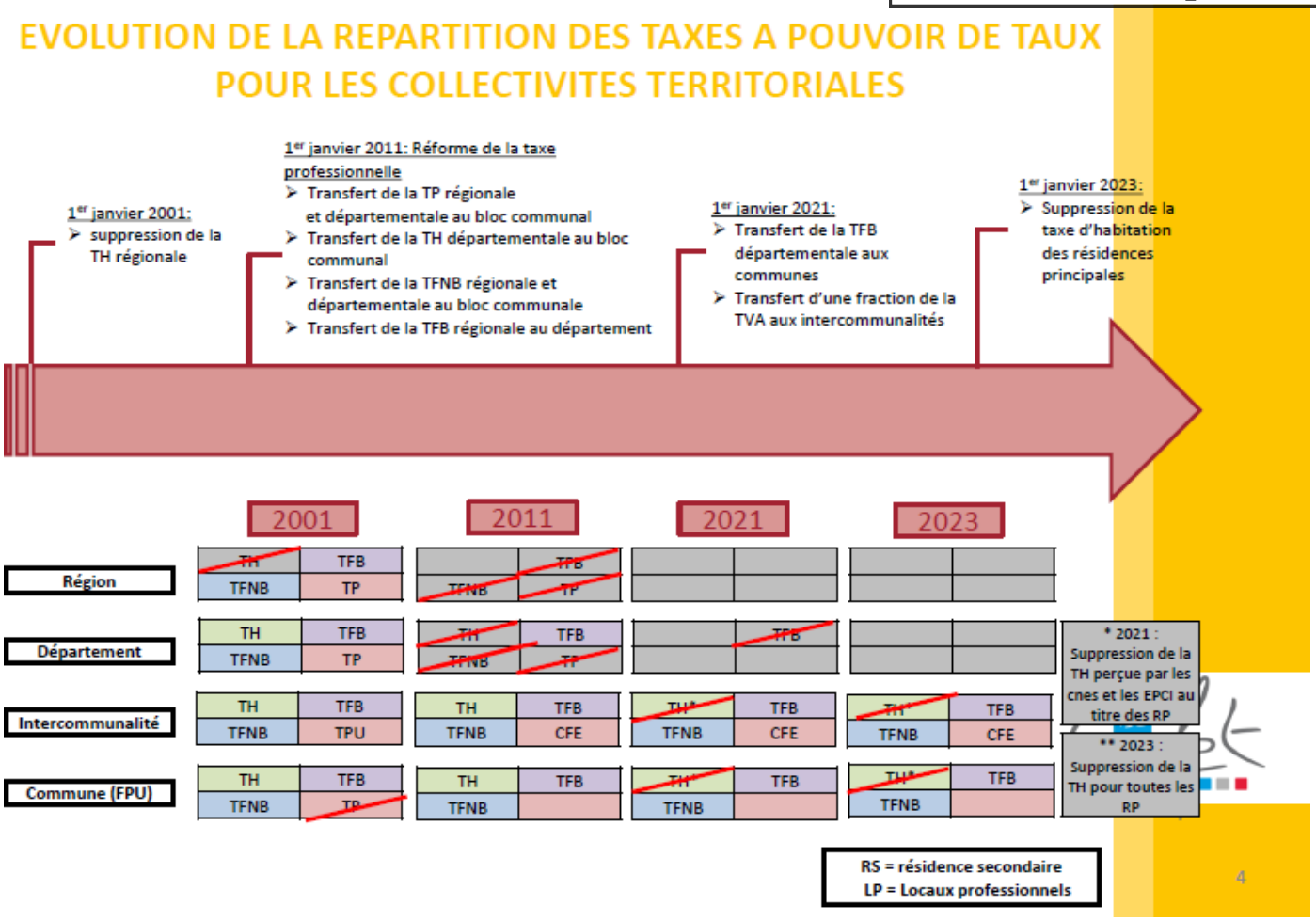
Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Les taux d'imposition communaux ont été les suivants depuis 2022 :

Taux d'imposition	2022	2023	2024	2025	Propositions 2026
Taxe habitation	Gel du taux sur résidences secondaires et les logements vacants	16,53%	16,61%	16,81%	16,98%
Foncier Bati	39,67%	41,67%	41,88%	42,38%	42,80%
Foncier non Bâti	86,23%	88,23%	88,67%	89,17%	89,17%
Cotisation Foncière des Entreprises	29,31%	30,77%	30,92%	31,28%	31,59%

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE



Le produit des impôts locaux revenant à la commune a été de :

CONTRIBUTIONS DIRECTES EN € (y compris rôles complémentaires)	2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026
TAXE D'HABITATION	45 720	67 094	61 043	47 070	47 541
Taxe d'habitation sur logements vacants (THLV)	20 686	23 007	30 362	32 834	33 162
FONCIER BATI (1)	2 198 067	2 516 037	2 651 860	2 808 694	2 955 818
FONCIER NON BATI	65 818	76 367	78 754	72 782	72 782
TAFNB (2)	13 012	18 092	18 272	18 370	18 370
CFE	457 003	505 657	550 743	613 340	625 971
CVAE (3)	175 441				
TASCOM (4)	180 829	182 860	219 373	183 133	220 000
IFER (5)	62 987	79 705	74 159	83 798	84 890
TOTAL	3 219 563	3 468 819	3 684 566	3 860 021	4 058 534
Evolution annuelle	4,72%	7,74%	6,22%	4,76%	5,14%

(1) FONCIER BATI : l'effet du coefficient correcteur vient en déduction du produit. Il est de :
- 308 557 € en 2022
- 335 477 € en 2023
- 351 569 € en 2024
- 367 980 € en 2025.

(2) TAFNB : Taxe Additionnelle à la taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : Il s'agit d'un transfert du produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des régions et des

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

départements vers les communes et les EPCI. Le taux de cette taxe déterminé pour l'imposition en 2011 est figé par la suite ; seules les bases évoluent.

(3) CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :
L'article 55 de la loi de finances pour 2023 prévoit la suppression de la CVAE. Pour les entreprises, la contribution sera diminuée de moitié en 2023 et perçue par l'Etat puis supprimée en 2024. Pour les collectivités, la ressource est supprimée dès 2023 et compensée par l'affectation d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

(4) TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales : Cette taxe est perçue au profit des communes depuis le 1er janvier 2011. Elle est due par tous les commerces exploitant une surface de vente au détail dépassant 400 m² de surface de vente et son tarif varie en fonction du chiffre d'affaires. Elle ne s'applique pas aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 460 000 €.
En 2022, la commune a approuvé la revalorisation du coefficient multiplicateur à 1.15 appliqué au montant de la taxe.
Pour 2024, la commune a réévalué le coefficient multiplicateur à 1.2 appliqué au montant de la taxe.
En 2025, le produit de la TASCOM diminue significativement, de plus de 36 000 €. Deux entreprises ne figurent plus dans le fichier. La DGFIP nous informe qu'une entreprise a payé en retard, le reversement de la TASCOM à la commune sera donc effectué en 2026 et l'autre a son chiffre d'affaires qui est inférieur au seuil de 460 000 € et n'est donc pas éligible à la TASCOM.

(5) IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : Certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la Taxe professionnelle. En conséquence l'IFER a été instauré.

Carbonne est concerné par 5 IFER : celle sur les centrales hydrauliques, celle sur les transformateurs, celle sur les antennes relais de téléphonie mobile et celle sur les installations d'acheminement et de stockage de gaz naturel, la production d'électricité photovoltaïques.

En 2025, les IFER augmentent de 13 %.
Pour 2026, une augmentation de 1.3% est prévue.

- Autres impôts de la fiscalité locale

	2022	2023	2024	2025
DMTO (6)	291 210	215 734	162 551	247 386
Droits de places	22 409	20 852	22 219	22 025
TLPE (7)	17 890	58	27 508	23 077
TOTAL	331 510	236 644	212 278	292 488
Evolution annuelle	-0,64%	-28,62%	-10,30%	37,79%

(6) DMTO : droits de mutation à titre onéreux
En 2024, le repli des DMTO se poursuit en 2024 à la suite de la crise immobilière de 2023.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

En revanche en 2025, une forte hausse est enregistrée qui s'explique par une reprise des ventes et l'augmentation des prix de l'immobilier.

(7) TLPE : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

b) Autres impôts et taxes

	2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026
FNGIR (8)	372 982	372 982	372 982	372 982	372 292
FPIC (9)	20 619	19 371	18 011	13 857	13 000
FRACTION TVA (10)	-	197 837	196 933	201 121	200 000
AUTRES IMPOTS (11)	28 739	29 729	2 622	9 753	5 000
TOTAL	**424 362**	**621 942**	**590 548**	**597 713**	**590 292**
Evolution	2,2%	46,6%	39,2%	1,2%	-1,2%

(8) FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle de Ressources : L'objectif de ce fonds est de réaliser l'équilibre des recettes fiscales avant et après réforme pour chaque collectivité en prélevant les « gains » des collectivités « gagnantes » pour les reverser aux collectivités « perdantes ».

(9) FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : Mis en place en 2012, il s'agit d'un fonds de péréquation horizontale. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres moins favorisées. C'est la 1ère fois que les intercommunalités étaient désignées comme l'échelon de référence d'un mécanisme de solidarité.

(10) FRACTION DE TVA – Fraction compensatoire de la CVAE : La compensation aux communes et EPCI percevant de la CVAE, de la perte de recettes induite par la réforme de la suppression de la CVAE sera une affectation d'une fraction de TVA.

(11) AUTRES IMPOTS : la commune enregistre les taxes sur terrains rendus constructibles.

2. Les dotations et participations

a) Dotations Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.
Cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004-2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Les autres composantes de la DGF sont :

- la Dotation de la Solidarité Rurale

Cette dotation comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

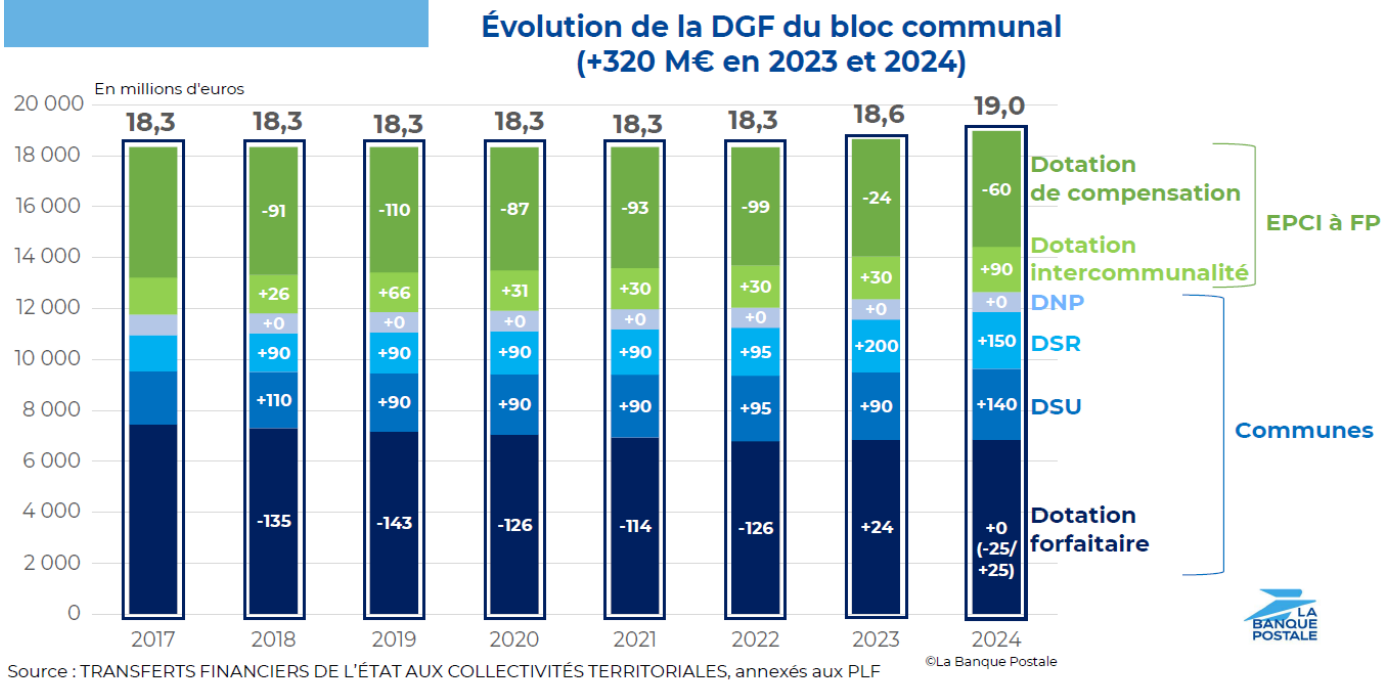
- la Dotation Nationale de Péréquation

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

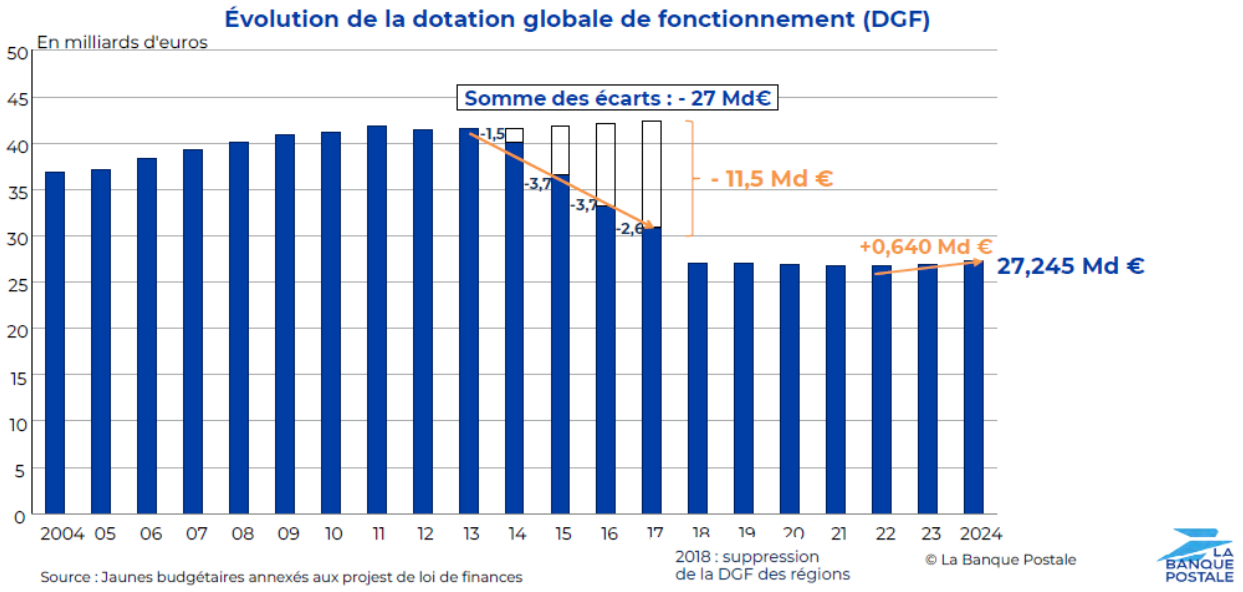
Le montant versé aux communes s'est ainsi élevé à 12,02 milliards d'euros (Md€) en 2022, soit un montant moyen de 165 € par habitant.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

Évolution des dotations



Source : TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, annexés aux PLF



Source : Jaunes budgétaires annexés aux projest de loi de finances

Evolution de la population communale

	Population légale au 01/01/2023	Population légale au 01/01/2024	Population légale au 01/01/2025	Population légale au 01/01/2026
Population totale	5 954	5 852	5 769	5 677
Population municipale	5 841	5 737	5 650	5 563
Evolution	0,86%	-1,81%	-1,54%	-1,56%

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

Depuis 2022, la dotation globale de fonctionnement encaissée par la commune a été :

Années	2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Dotation forfaitaire en €	439 322	444 156	305 198	292 217	290 000
Dotation de compensation			128 929	128 929	128 929
DSR	411 633	459 307	487 449	583 174	640 000
DNP	73 760	78 980	73 465	67 160	67 160
Total	**924 715**	**982 443**	**995 041**	**1 071 480**	**1 126 089**
Evolution	1,4%	6,2%	1,3%	7,7%	5,1%

L'article 240 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 porte une nouvelle réforme concernant l'attribution de la part Compensation Part Salaires (CPS). Afin de simplifier et d'accroître la lisibilité du calcul de la dotation, l'intégralité des montants de part CPS encore compris dans la dotation forfaitaire des communes a été transférée à l'EPCI à fiscalité propre d'appartenance quel que soit son régime fiscal. Néanmoins, pour les communes membres d'EPCI à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle de zone, ce transfert fait l'objet d'une compensation.
La baisse de population enregistrée au 01/01/2024 entraine une baisse de la Dotation forfaitaire cumulée à la dotation de compensation.
La DSR reste toujours dynamique.

b) Participations

Années	2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Dotations élus locaux			163	163	163
FCTVA	1 384		3 585	3 427	9 075
Contrats aidés (12)	44 782	8 297	5 375	6 808	3 200
Subv. accompagnateurs transports				3 000	3 000
Tarification sociale (13)	6 474	5 436	8 142	-	18 000
Fruits et Lait à l'école	6 624	9 511	9 066	3 091	8 500
Contrat Enfance Jeunesse/CTG (15)	59 839	59 985	39 653	15 153	15 000
DCRTP (14)	190 578	190 578	188 183	141 536	93 400
Allocation compensatrice - CFE	107 934	126 820	128 542	142 183	71 400
Allocation compensatrice - TFB	154 593	178 244	186 697	201 632	201 000
Allocation compensatrice - TFNB	6 578	6 546	6 469	6 434	6 600
Allocation compensatrice - TH				239	
Aménités rurales			14 604	15 786	15 700
Dotation pour titres sécurisés	14 630	15 500	14 005	9 500	9 500
Fonds d'amorçage	26 550	25 650	26 750	27 000	-
Dotation filet de sécurité	-	280 508	-	-	-
Total	**619 966**	**907 075**	**631 233**	**575 952**	**454 538**
Evolution	7,87%	46,31%	-30,41%	-8,76%	-21,08%

(12) Contrats aidés :
En 2023, la participation des contrats aidés a été stoppée.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

(13) Tarification sociale : Aide de l'Etat pour les communes proposant un tarif cantine (selon les revenus des familles) inférieur ou égal à 1 €. Cette aide s'élève à 3 € par repas.
Le contrat de 3 ans est arrivé à échéance en juin 2024.
Aussi une nouvelle convention est nécessaire pour bénéficier de la tarification sociale. Les modalités d'attribution ont été modifiées et sont basées sur le quotient familial. Cependant la commune a demandé un réexamen du dossier dont la grille tarifaire est fondée sur le reste à vivre par personne. La commune a reçu l'acceptation de son dossier en janvier 2026.

(14) DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : Il s'agit d'une dotation de compensation de la taxe professionnelle versée par catégorie de collectivités dont les nouvelles recettes ne couvrent pas la perte de taxe professionnelle.

(15) CTG Convention Territorial Globale : avec la signature de la CTG les financements seront versés à compter de 2025 à la structure gestionnaire (soit à la MJC).

3. Les subventions (recettes d'investissement)

Financeurs	2022	2023	2024	2025
Conseil Départemental	152 515	305 104	2 418	48 450
Etat	114 345	234 135	31 339	120 737
Autres (CAF, ...)	45 981	31 700	12 693	46 869
Conseil Régional		3 120	210 000	4 680
Europe	19 702			108 867
Total en €	**332 542**	**574 060**	**256 450**	**329 603**

En 2022, l'Etat a subventionné l'équipement informatique des écoles élémentaires dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), les capteurs CO2, mais aussi l'équipement de gilet pare-balle et de caméra piéton des policiers municipaux ; par ailleurs, il a financé les travaux de déploiement du WIFI public, d'extension de la vidéoprotection et la création d'un espace de convivialité au complexe Abbal. Le conseil départemental a versé un acompte de subvention pour l'extension et la réhabilitation des cuisines aux groupes scolaires, il a également financé l'espace de convivialité au complexe Abbal. Dans le cadre de travaux réalisés sur voirie départementale, le Conseil départemental a financé le Piétonnier Route de Longages pour 22 882 €. La commune a perçu des fonds européens (FEADER) pour l'installation d'un terrain multisport au complexe du Bois de Castres. La création de la régie maraichère est financée par le Projet Alimentaire Territorial.

En 2023, l'Etat a subventionné l'équipement informatique des écoles élémentaires dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), l'extension et la réhabilitation des cuisines aux groupes scolaires, la vidéoprotection, l'installation de bornes de recharges électriques à la gendarmerie et la réfection du sol du parvis de l'Eglise. Le Conseil Départemental a financé la remise en état des voies, chemin de la digue et sentiers de randonnée suit aux intempéries, mais aussi l'extension et la réhabilitation des cuisines aux groupes scolaires, la ralentisseur Avenue de Toulouse et le piétonnier route

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

du Lançon. Le Conseil Régional et l'agence de l'eau Adour Garonne ont versé une subvention relative à l'étude de réutilisation des eaux non conventionnelles. La FFF a financé les travaux de création d'un espace de convivialité.

En 2024, L'Etat a versé des subventions pour les travaux du sol de l'aire de jeux du Claous, pour l'étude de restructuration de l'Eglise, ainsi que la réfection du sol du parvis de l'Eglise, financée également par le Conseil Départemental. Le Conseil régional a financé les travaux de la réhabilitation des cuisines collectives.

En 2025, l'Etat a financé le pumptrack, un gilet pare-balle et a versé une avance pour les travaux de l'aménagement de la Place de la République. Le Conseil département a versé le solde de la subvention pour la réhabilitation des cuisines collectives et la subvention du pumptrack. Le Conseil Régional et l'agence de l'eau Adour Garonne ont versé une subvention relative à l'étude de réutilisation des eaux non conventionnelles. La communauté des communes a versé un fonds de concours pour l'acquisition d'un camion benne. Et Ciné Carbonne a effectué un don de 10 816 € pour le remplacement du projecteur. La commune a perçu les FEADER attendus pour les réalisations des piétonniers Route du Lançon et Route de Longages.

BALANCE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	2022	2023	2024	2025
Dotations fonds et réserves	506 985	565 288	726 060	192 368
Excédent de fonctionnement	516 255	464 057	458 451	-
Excédent d'investissement	1 653 419	82 737	436 148	2 156 800
Excédent d'investissement AEP			389 106	-
Excédent d'investissement RTC			629 013	-
Subventions d'investissement	309 661	574 060	256 450	220 736
Emprunts et dettes assimilées	-	-	354 000	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	
Immobilisations corporelles	-	-	-	
Immobilisations en cours	6 100			
Avances et acomptes	41 073	-	-	
Autres immo financières	-	-	-	347
Opérations sur compte de tiers	22 882	32 440	-	108 867
TOTAL RECETTES REELLES	3 056 374	1 718 582	3 249 227	2 679 119
040 - Amortissements	432 382	495 948	509 320	567 694
040 - Opérations de cession d'ac	138 773		252 000	22 515
040-Etalement charges COVID	6 958	6 958	6 958	1 369
041 - Opérations à l'intérieur de la section d'investissement (réforme M14)	704 238	78 804	190 129	621 445
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 282 351	581 710	958 406	1 213 024
TOTAL GENERAL EN €	4 338 725	2 300 292	4 207 633	3 892 142

Le chapitre « Dotations, fonds et réserves » est composé du FCTVA et de la taxe d'aménagement ; ainsi en fonction respectivement de l'importance des investissements réalisés 2 ans auparavant et des autorisations d'urbanisme délivrées sur Carbonne, ce chapitre peut varier sensiblement.
Les taxes d'aménagement perçues par la collectivité ont augmenté de :
- 63% en 2022
- 35 % en 2023,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

En revanche elles diminuent de 45% en 2024 et de 74 % en 2025, cela s'explique par la baisse des demandes d'autorisation d'urbanisme.
La commune a perçu en 2024 le montant de FCTVA important liés principalement aux travaux des cuisines collectives des écoles et de la mise en place de la vidéoprotection.

En ce qui concerne le chapitre « Emprunts et dettes assimilées », il s'agit des emprunts réalisés pour le financement des principaux investissements.
En 2024, un emprunt de 354 000 a été contracté sur 10 ans pour financer l'acquisition des terrains à Millet.

Les subventions sur travaux réalisés sur voie départementale sont versées dans le chapitre « Opérations pour compte de tiers ».*Cf. A3 pour commentaires.*

En 2020, dans le contexte Covid, la circulaire ministérielle du 24 août 2020 prévoit la possibilité de lisser sur une période maximale de 5 ans les dépenses exceptionnelles liées à la gestion sanitaire de la crise du Covid 19. Ce dispositif a été prolongé pour les dépenses du 1er semestre 2021.

4. Produits des services (recettes de fonctionnement)

		2022	2023	2024	2025
701	Ventes de produits finis	93	73	680	921
703	Utilisation du domaine	154 087	168 602	164 209	170 657
706	Prestations de services	301 263	349 747	398 159	336 108
708	Autres produits	55 065	95 454	70 635	67 022
TOTAL en €		**510 508**	**613 876**	**633 682**	**574 708**

Comptes 701 : Le compte 7018 enregistre les produits de la vente des disques de stationnement. Depuis 2024, la commune vend également les affiches de la ville.

Comptes 703 : Ces comptes enregistrent les recettes liées au contrat de fortage, aux concessions du cimetière et aux redevances d'occupation du domaine public.
En 2022, une augmentation des recettes relatives au contrat de fortage est enregistrée à la suite de la révision de l'indice GRA. La redevance de remblaiement des gravières n'est plus perçue. La vente des concessions dans les cimetières diminue pour revenir au niveau de 2020.
En 2023, l'augmentation des produits s'explique par une forte augmentation des indices GRA et TP01.En revanche ces indices baissent en 2024.
En 2025, les ventes des concessions au cimetière augmentent de 64 %

Comptes 706 : Le compte 706 voit la majorité de ses recettes provenir de la vente des repas à la cantine.
On enregistre également dans ces comptes, les recettes liées aux régies de recettes de la médiathèque et de la piscine (droit d'entrée) ainsi que les frais de scolarité.
En 2022, la commune a enregistré une augmentation importante des recettes de la piscine qui s'explique par une forte fréquentation de la piscine en raison des conditions météorologiques caniculaires. Par ailleurs, la commune enregistre une augmentation des recettes de la vente des repas périscolaires, en effet les repas préparés pour le centre de Loisirs sans Hébergement par les agents communaux aux cuisines des groupes scolaires

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

pendant les vacances scolaires sont refacturés à la MJC. En 2023, les recettes des redevances périscolaires enregistrent une forte augmentation liée à l'impact sur une année pleine des ventes de repas à la MJC. Les redevances piscine sont en léger recul par rapport à 2022 en raison du déclenchement d'alerte rouge canicule. En 2024, la commune enregistre une hausse des repas facturés à la MJC pour le centre de loisirs. Par ailleurs, 40 540 € représentent des facturations liées à la Régie des transports de Carbonne.
En 2025, la commune enregistre une baisse de 6% recettes des redevances périscolaires.

Compte 708 : La refacturation des frais de chauffage à La Poste et d'entretien de la Trésorerie, les frais de gestion du bâtiment de la DDT, la convention de mise à disposition de services avec la CDC (épareuse) et la vente de boissons à la piscine composent principalement le compte 708.
En 2022, la commune enregistre une recette supplémentaire de 6160 € liée à l'épareuse.
En 2023, à la suite du travail engagé avec la Conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFIP et le Service de Gestion Comptable de Carbonne relatif à la qualité des comptes, de nouvelles recettes s'enregistrent dans ce compte, comme les heures des chauffeurs effectuées pour la régie des transports, les frais administratifs du service de l'eau ...
En 2024, les recettes diminuent car la commune ne facture plus les heures chauffeurs mis à la disposition de la Régie des transports de Carbonne depuis le 1/08/2024 en raison du transfert d'activité à la Régie Régionale des Transports 31. Par ailleurs, la compétence d'Alimentation en Eau Potable étant transférée à Réseau 31 depuis le 01/04/2024, les frais administratifs n'ont pas été enregistrés.
En 2025, la commune ne met plus de chauffeurs à la disposition de la Régie des transports de Carbonne, aussi une baisse des recettes est constatée.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

BALANCE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2022	2023	2024	2025
Atténuation de charges	292 832	164 854	200 323	207 877
Produits des services	510 508	613 876	633 682	574 708
Impôts et taxes	4 015 618	4 370 419	4 532 091	4 786 707
Dotations et participations	1 549 483	1 893 502	1 641 200	1 679 188
Autres produits de gestion courante	347 390	398 873	617 759	552 311
Produits Financiers	23	37	58	50
Produits exceptionnels	220 035	12 357	254 797	25 009
Reprises sur amortissements		742	70 462	22
TOTAL RECETTES REELLES	**6 935 889**	**7 454 660**	**7 950 372**	**7 825 872**
% d'évolution sans recettes exceptionnelles	**6,7%**	**10,8%**	**3,4%**	**-1,6%**
042 Travaux en régie	72 901	139 974	146 763	169 880
042 Reprise subvention	47 398	82 028	95 167	21 671
042- Transfert charges COVID	-	-	-	
042 Ecritures cession actif	158			74 123
043 Ecritures a l'intérieur de la section				
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**120 456**	**222 002**	**241 930**	**265 675**
002 - Résultat de fonctionnement reporté de N-1	**350 000**	**200 000**	**400 000**	**695 863**
002 - Résultat de fonctionnement reporté AEP			**102 811**	
002 - Résultat de fonctionnement reporté RTC			**- 357 168**	
TOTAL GENERAL EN €	**7 406 345**	**7 876 662**	**8 337 945**	**8 787 410**

Les lignes 2 à 4 de ce tableau ont été commentées plus haut.

Les « Atténuations de charges » enregistrent jusqu'en 2022 les remboursements maladie, la mise à disposition de chauffeurs à la Régie des Transports, les frais administratifs, remboursement du service commun de la commande publique, la part salariale des chèques déjeuners.
A partir de 2023, à la suite du travail effectué avec le Conseil aux Décideurs Locaux relatif à la qualité des comptes de la collectivité, ce chapitre n'enregistre plus la mise à disposition de personnel.

Les « Autres produits de gestion courante » sont composés du revenu des différents loyers (y compris location du CSC), des redevances des baux emphytéotiques, des remboursements de sinistres…
En 2022, de nouvelles redevances de baux emphytéotiques sont enregistrées concernant le site de Saint-Michel. Ensuite, dans le cadre de l'organisation du Voyage Séniors en partenariat avec ANCV, la commune a encaissé les participations des voyageurs pour les reverser à l'organisme de logement. En 2023, la commune perçoit une nouvelle redevance pour l'implantation du pylône au Centre technique municipal. Elle enregistre des régularisations d'électricité (23600 €). Une subvention du Conseil Départemental a été perçue pour la remise en état du chemin de la digue et des sentiers de randonnées (7365 €). La commune enregistre moins de ventes agorastores en 2023 (-12000 €).
En 2024, la commune, en charge de la liquidation de la Régie des Transports de Carbonne à la suite du transfert d'activité à la Régie Régionale des Transports, enregistre des opérations pour 25 000 €. Le remboursement du sinistre de l'incendie de la Halle aux Jardiniers est enregistré pour 187 325 €.
En 2025, à la demande du Service de Gestion Comptable de Carbonne, la commune a enregistré les loyers impayés gérés par une agence afin notamment de procéder aux poursuites. Plusieurs remboursements de sinistres sont encaissés pour 44 000 € (toiture

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

CSC, feux Av. F. Mistral et panneaux). La commune perçoit également le trop versé de cotisation assurance de la RTC 17 780 € et 8 910 € de Total Energie (régularisation).

Les « produits exceptionnels » correspondent jusqu'en 2022 aux ventes de terrains ou de bâtiments réalisées par la commune. A partir de 2023, avec le changement de norme comptable, ce chapitre recense principalement l'annulation de charges sur exercices antérieurs.
En 2022, la vente de deux terrains chemin de la Dourdouille est encaissée pour 136 500 €, la commune a perçu de nombreuses recettes liées à la vente aux enchères de matériels notamment le matériel des anciennes cuisines des écoles (27 429 €), la commune a perçu un reversement de 45 289 € à la suite de la dissolution du comité des fêtes.
En 2023, de nombreuses régularisations ont été effectuées sur les factures de gaz et d'électricité.
En 2024, la commune, en charge de la liquidation de la Régie des Transports de Carbonne à la suite du transfert d'activité à la Régie Régionale des Transports, enregistre la vente des bus (252 000 € et 12 000 au 75888).
En 2025, la commune enregistre la vente de plusieurs biens mis à la vente sur Agorastores.

Concernant les travaux en régie,

En 2022, les travaux réalisés en régie correspondent à la réhabilitation du club house du tennis, à l'installation de mobilier urbain (racks à vélo, cendriers…), l'aménagement des espaces verts à Castanet et Zone naturelle de Nougaret, l'aménagement du rond-point Avenue Jean Monnet, la réhabilitation des trottoirs rue du professeur Roques, la mise en conformité des vestiaires du Rugby, installation de la régie maraichère (arrosage et bâtiment), la réhabilitation du boulodrome, fabrication d'abris de touches pour les stades…

En 2023, les travaux en régie effectués sont la réhabilitation du logement d'urgence rue Gambetta, l'amélioration de l'entrée extérieure de la mairie, l'aménagement d'espaces verts (plantations, massifs, giratoire Volvestre), création de trottoirs, l'isolation du bâtiment de la régie maraichère, isolation phonique des bureaux de la mairie, l'aménagement de nouveaux bureaux à l'étage de la mairie, travaux d'amélioration aux écoles, création de buts amovibles, mise en conformité électrique au Centre Technique Municipal et création d'un local de stockage, mise en place arrosage.

En 2024, les services techniques ont réalisé l'aménagement de l'Aire de jeux du Claous, l'aménagement d'espaces verts (plantations, massifs, giratoire Volvestre), la fabrication de tréteaux, la réhabilitation du logement d'urgence et des locaux de la MJC, la transformation du City Parc en aire de jeux multi sports, des trottoirs, le changement de l'éclairage au gymnase et tennis …

En 2025, les services techniques ont réalisé l'aménagement extérieur du Centre Socio Culturel (implantation de mobilier urbain, aménagement terrains sports, plantations et arrosage), l'amélioration de la balade des coteaux, la remise en état des abris stade, la réfection du logement cité Pierre Marty, les travaux au tennis (box de rangement et éclairage), au parking de la gare (pose abris vélos…), à la mairie (réhabilitation des menuiseries) …

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

B. Les dépenses

1. Les dépenses de personnel

	2022	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Dépenses de personnel	3 593 341 €	3 859 287 €	3 937 487 €	3 932 352 €	4 162 070 €
Evolution annuelle	**11,8%**	**7,4%**	**2,0%**	**-0,1%**	**5,8%**

En 2022, la forte augmentation de la masse salariale s'explique par l'embauche des cuisiniers, l'augmentation du point d'indice, la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C, de nombreux temps partiels thérapeutiques, le remplacement des agents en maladie par des CDD…

En 2023, la rémunération des cuisiniers sur une année pleine, l'impact des augmentations successives du point d'indice, la prime de pouvoir d'achat, l'Allocation de Retour à l'Emploi d'un agent ayant quitté la collectivité, le remplacement des agents en maladie expliquent l'augmentation de la masse salariale.

En 2024, la commune n'a pu remplacer les contractuels à la suite de difficultés de recrutement. Ensuite, plusieurs titulaires ayant quitté la collectivité n'ont pas été remplacés ou a posteriori.

En 2025, les dépenses de personnel sont maitrisées, malgré l'augmentation de la CNRACL pour 57 600 € et l'enveloppe RIFSEEP, car la collectivité a fait le choix de ne pas renouveler les saisonniers et les Contrats à Durée Déterminée et de ne pas remplacer les personnes en maladies (sauf exceptions). De plus des difficultés de recrutement impactent le service entretien qui souffre d'un sous-effectif récurrent.

En 2026, le budget prévoit l'augmentation de 3 points de la CNRACL et le gel du point d'indice, le recrutement de CDD pour les services entretien, administratif et espaces verts, du MNS, les heures supplémentaires pour les élections…

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

	2022	2023	2024	2025
Chapitre 12	3 593 641	3 859 287	3 937 487	3 932 352
% évolution	11,84%	7,39%	2,03%	-0,13%
Recettes en atténuation de charges	340 424	224 201	241 813	234 160
Coût net masse salariale	3 253 217	3 635 086	3 695 674	3 698 193
Dépenses réelles de fonctionnement	6 164 175	6 515 306	6 873 805	7 020 680
% Masse salariale sur dépenses réelles de fonctionnement	52,8%	55,8%	53,8%	52,7%
Recettes réelles de fonctionnement hors 775 - Cessions	6 797 274	7 454 660	7 697 912	7 803 357
% masse salariale sur recettes réelles de fonctionnement Hors 775 - Cessions	47,9%	48,8%	48,0%	47,4%

2. Les autres postes de dépenses

	2022	2023	2024	2025
DEPENSES REELLES				
Charges à caractère général	1 531 555	1 595 029	1 678 475	1 789 988
Autres charges de gestion courante	906 485	982 867	1 129 980	1 230 237
Charges financières	64 646	61 261	57 091	53 924
Charges exceptionnelles	62 875	1 099	519	7 308
Atténuation de produits	5 274	15 764	6 003	6 812
Provisions	-	-	64 250	59
Total	**2 570 835**	**2 656 019**	**2 936 318**	**3 088 328**
Evolution	11%	3%	10%	5%
DEPENSES D'ORDRE				
042- Dotations aux amortissements	432 382	495 948	509 320	567 694
042- Etalement charges COVID	6 958	6 958	6 958	1 369
042- Ecritures de cession d'actif	138 773		252 000	22 515
Total	**578 113**	**502 906**	**768 277**	**591 578**
TOTAL GENERAL EN €	**3 148 948**	**3 158 925**	**3 704 595**	**3 679 906**

Le chapitre « Charges à caractère général » enregistre, en 2022, une augmentation d'environ 14% qui s'explique principalement par une augmentation des prix de l'énergie malgré une consommation stagnante. Ce chapitre retranscrit également les réparations liées aux inondations, la participation communale au transport du voyage séniors et les dépenses liées à l'organisation de la fête (en diminution au compte subvention 6574).

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

En 2023, les dépenses d'énergie ont augmenté de 43 %, bien que la commune bénéficie de l'amortisseur électricité et qu'elle ait pris des mesures afin de limiter sa consommation d'électricité (abaissement des températures dans les bâtiments publics, extinction de l'éclairage public la nuit). Des entretiens et réparations de bâtiments publics conséquents sont enregistrés : démoussage de la toiture de la petite halle, remplacement de vitrages au groupe scolaire Hellé. Les primes d'assurance ont connu une forte augmentation par rapport à 2022 (45%), ainsi que les frais de missions (+235%).

En 2024, les dépenses d'énergie ont diminué de 6%, la commune a continué a bénéficié de l'amortisseur électricité et a maintenu ces mesures de limitation de sa consommation d'électricité. La commune a enregistré également plus de 15 500 € d'entretien des réseaux électriques et feux tricolores à la suite d'accidents de la circulation. La commune constate une forte augmentation sur la téléphonie qui s'explique par des retards de facturation de 2023. Ce chapitre enregistre également l'achat des denrées alimentaires destinées à la confection des repas par le service de restauration scolaire. Ces dépenses sont en diminution, du fait de l'augmentation de la production de légumes par le service de la régie maraichère (4483 KG utilisés en 2023 et 6753 kg en 2024).

En 2025, une prestation de sécurité a été assurée dans le cadre de la démolition d'une habitation. La réparation du vandalisme de l'éclairage public ch.de l'Industrie s'élève à 30 380 €. La réparation du manitou s'élève à 23 530 € L'étude des mobilités a démarré. La commune enregistre le reversement de la contribution perçue pour le Service Public de la Petite Enfance à la communauté des communes pour 24 370 €.

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » enregistre les dépenses liées aux indemnités des élus, les subventions aux associations, les participations au SDEHG, l'aide au CCAS, les droits d'utilisation informatique et licences, les aides attribuées par la collectivité.
En 2022, une subvention supplémentaire exceptionnelle a été versé au CCAS et les subventions aux associations sont revenues à la normale. Cependant une augmentation de la subvention à la MJC de 65000 € a été accordée.
En 2023, la commune comptabilise les aides liées aux tarifs dégressifs. Avec le changement de norme comptable, ce chapitre enregistre dorénavant les subventions exceptionnelles.
En 2024, les autres charges de gestion augmentent de 15 %, les subventions aux associations sont plus importantes qu'en 2023 puisque la commune a versé des avances sur 2025 (16 119 €) liées au changement du dispositif de crédits de transports. Elle a par ailleurs versé une subvention supplémentaire au CCAS de 10516 € pour la prime pouvoir d'achat. Les droits d'utilisation – informatiques en nuage et les autres redevances pour licences augmentent fortement pour la mise en œuvre de nouveaux logiciels pour les marchés publics et l'intendance cantine, ainsi que l'évolution du logiciel des services techniques et du panneau d'information.
Enfin, les écritures de régularisations liées :

- aux facturations de l'eau avant le transfert de compétences à Réseau31 (20 700 €)
- à la liquidation de la régie des transports de Carbonne (26700 €)
- à des dégrèvements de taxes communales (23 016 €)

sont effectuées par la commune sur ce chapitre.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

En 2025, la commune a reversé le résultat de fonctionnement lié au transfert de la compétence eau pour un montant de 102 810 €. La commune enregistre la démolition d'une construction illégale pour 19 000 €.

Le chapitre « Charges exceptionnelles », a été remplacée à compter de 2023 par « charges spécifiques » à la suite au changement de norme comptable en 2023. Il enregistre principalement l'annulation des titres sur les exercices antérieurs.
En 2022, la commune a reversé aux services de la DGFIP une taxe sur terrains devenus constructibles à la suite d'un contentieux. Des subventions exceptionnelles ont été versées, notamment pour la Ronde de l'isard et à Art et Culture en Volvestre pour la première édition du festival Polar.

Le chapitre « Atténuations de produits », correspond à des reversements et restitutions sur impôts et taxes.

Le chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections enregistre les dotations aux amortissements et les écritures liées aux opérations de cession d'actif.
En 2022, la commune enregistre la vente de 2 autres terrains chemin de la Dourdouille, ainsi que les biens vendus aux enchères (notamment le matériel des anciennes cuisines des écoles).
En 2024, la commune a enregistré la vente des bus dans la cadre de la liquidation de la Régie des transports de Carbonne.
En 2025, plusieurs biens ont été vendus sur agorastores pour un montant total de 22 515 €

3. La dette

Année	Intérêts	Capital	Total annuités	Observations
2022	64 646 €	465 536 €	530 182 €	
2023	56 757 €	455 811 €	512 568 €	
2024	54 277 €	452 410 €	506 687 €	Dont 9025,33 € pour emprunt eau à transférer
2025	55 172 €	405 259 €	460 432 €	
2026	47 814 €	411 464 €	459 277 €	

En 2024, la commune a contracté un emprunt de 354 000 € pour financer l'acquisition des terrains à Millet. Ensuite, les prêts suivants sont arrivés à terme :

- 277 449.20 € du Conseil départemental pour la Trésorerie
- 156 000 € de la CAF pour le Groupe scolaire Hellé
- 450 000 € de la Caisse d'Epargne pour les bureaux modulaires DDT

La dette en capital restant dû et par habitant

	Capital restant dû en €	Dette par habitant en €	Nombre d'habitants	
2022	4 409 268 €	747 €	5902	
2023	3 943 732 €	662 €	5954	
2024	3 680 796 €	628 €	5852	Avec emprunt eau non transféré (192 874.67 €)
2025	3 396 705 €	589 €	5769	
2026	2 991 446 €	527 €	5 677	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

La moyenne de la dette par habitant concernant les communes de notre strate est en 2024 951 € (source comptes individuels – Collectivités locales).

4. Dépenses d'investissement.

Année	Montant total des investissements	Quelques réalisations…
2022	2 964 063 €	Etude et travaux de réhabilitation et d'extension des cuisines aux écoles, étude de faisabilité pour la reconversion de Halle à la volaille, étude d'opportunités pour la réutilisation des eaux non conventionnelles, études pour le nouveau siège de la MJC, acquisition de matériel informatique pour les deux groupes scolaires, études et travaux de création d'un espace de convivialité au complexe Abbal, mise en place du WIFI public, extension de la vidéoprotection, création d'un piétonnier Route du Lançon, étude pour la mise en place d'un plateau ralentisseur Avenue de Toulouse, études et travaux d'aménagement de l'intersection Avenue Vincent Auriol / Rue Etienne Prosjean, étude de sécurisation du carrefour Rue Victor Hugo et Place de la République
2023	1 036 408 €	Reversement à la communauté des communes du Volvestre, du produit de la part communale de la taxe d'aménagement relevant de la compétence de la CCV. Etude et travaux de réhabilitation et d'extension des cuisines aux écoles, études pour le nouveau siège de la MJC, étude de réutilisation des eaux non conventionnelles, étude de restructuration de l'église, fonds de concours versés à la Communauté des Communes du Volvestre, aire de jeux Place de la République, sol aire de jeux Place Général de Gaulle, création d'un pompage sur la Garonne, acquisition de véhicules, acquisition d'un robot de traçage pour les stades, acquisition d'une chambre froide et d'un tunnel pour la régie maraichère, rénovation du sol du parvis de l'Eglise, réhabilitation des toitures de la halle centrale, du presbytère et de la poste ; création d'un piétonnier Route du Lançon, plateau ralentisseur Avenue de Toulouse.
2024	1 125 839 € (Dont 354 000 terrains millet, 198 800 € pumptrack et 87 000 € camion) Soit 486 839 €	Etudes de désimperméabilisation des sols, de restructuration de l'église, de réutilisation des eaux non conventionnelles, de reconstruction de la halle aux jardiniers. Refonte du site Internet. Etude et travaux de réhabilitation et d'extension des cuisines aux écoles. Travaux d'installation de la fibre. Acquisition de terrains à Millet (et Dourdouille), de barrière mono bloc anti-véhicules, d'un camion polybenne et de véhicules, d'une autolaveuse, du sapin de Noël lumineux, d'une tondeuse pour les stades, de caisse enregistreuse pour la piscine, de tables pique-nique. Réalisation du pumptrack

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

2025	692 912 €	Fibre, réfection de trottoirs, réhabilitation des cuisines, réhabilitation des cheneaux et système de chauffage au Centre Technique Municipal, acquisition du projecteur de cinéma, d'illuminations festives, de tables de pique-nique, d'une benne, d'un broyeur, de photocopieurs, de matériel informatique, d'un bras de levage, Columbarium, parcours de santé, mise en place du système d'accès sur les bâtiments, étude pour le reconstruction de Halle aux jardiniers et pour l'aménagement de la place de la République

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

3. Les orientations budgétaires de Carbonne en 2026

S'agissant du dernier budget du mandat, ce budget 2026 se veut responsable et maîtrisé.

Guidées par une lettre de cadrage fixant des objectifs de réduction des dépenses de fonctionnement et priorisation des dépenses d'investissement notamment, les commissions municipales se sont réunies pour préparer le budget 2026 ; cela se traduit par les propositions suivantes :

A. Commission EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

		2025	2026
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Budget de fonctionnement des écoles	Cf notifications aux écoles 2025 en fonction de l'effectif réel en septembre.	56 630	47 471
Restauration scolaire et extra-scolaire	Approvisionnement	197 535	163 790
Tarifs dégressifs : cout mairie du dispositif	Coût :2025 : 24 896€	24 000	25 000
Subvention RCL 15	Déplacement Parme		1 000
Pas de variation Subvention MJC		432 932	432 932
BUDGET D'INVESTISSEMENT			
Investissement des écoles		18 412	4 326

B. Commission POLITIQUE ASSOCIATIVE ET ANIMATION LOCALE

		2025	2026
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Programme animation locale :		31 900	25 900
Jeux sous la halle	Gestion municipale	10 000	8 000
Concerts marché du samedi	Gestion municipale	2 400	2 400
Forum des associations	Gestion municipale	2 000	2 000
Fête du Lançon	Gestion associative en 2025 et 2026	2000	Cf. commission culture
Concerts estivaux sous la halle	Gestion associative en 2025 et 2026 - OTRA	3 000	3 000
Marché de Noel	Gestion associative en 2025 et 2026 - OTRA	5 500	5 500
Fête de la musique	Festival 100% Musik en 2025 Gestion associative en 2026	7 000	Cf. commission culture

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

C. Commission SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

		2025	2026
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Handisport	Participation aux frais d'adhésion	1 000	1 000
ANCV	« Senior en vacances » - Coût pour la commune en 2025 : Transport : 2200€ + Voyage :15 333€	25 940€	23 440
Aide à l'ALSH		3 500	4000
Aide aux séjours		9 000	10 000
Carte loisirs jeunes		7 000	6 000
Carte loisirs seniors		4 000	4 000
Santé mentale		350	400
Projet 2025 (aide formation jeunes)		2 000	2 000
Variations Subventions :			
Montant des subventions accordées		7 560	9 860
Subvention Exceptionnelles			
Subvention Ensemble pour Jallier		450	500

D. Commission du PERSONNEL et SECURITÉ PUBLIQUE

RESSOURCES HUMAINES

La politique de gestion des ressources humaines de la collectivité s'inscrit dans un objectif de stabilité des effectifs et de maîtrise de la masse salariale. Le recours aux agents contractuels demeure volontairement restreint et répond exclusivement à des besoins ponctuels ou à des situations prévues (remplacements de longue durée), dans un souci de continuité du service public.

Dans le contexte de l'année à venir, la collectivité poursuivra une gestion réfléchie et responsable des effectifs. Les orientations retenues privilégient le maintien des équilibres existants, la continuité des missions et l'optimisation des ressources humaines, sans engagement structurel nouveau susceptible de peser durablement sur les finances communales.

		2025	2026
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Masse salariale		4 138 620	4 162 070
Dont augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL	12 points sur 4 ans	+ 50 000	+ 50 000
ORIENTATIONS et CHANTIERS 2026			
Audit interne sur temps de travail	Réalisation en interne		
Réalisation d'un règlement intérieur.	Réalisation en interne		
PREVENTION ET SECURITE			
ORIENTATIONS et CHANTIERS 2026			

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

E. Commission COMMUNICATION

	2025	2026
FONCTIONNEMENT		
Info 107 impression et distribution (2 n°/ an)	5 200	4 600
Festival Polar - Empreinte Carbonne	1 500	1 500
Impression (affiches – flyers – annuaire - recueil – invitations – carte de vœux, plan de ville, livret du citoyen)	6 741	4 330
Protocole et cérémonies (gravure médailles, vœux du maire, illustration carte vœux 2026, cérémonie citoyenneté…)	780	1 300
Abonnements (Dépêche – Brief) et adhésion Ville Internet	1 260	570
Signalétique (adhésifs, panneaux…)	0	500
Petit matériel (dictaphone, micro ampli de voix)	0	200

F. Commission CULTURE

		2025	2026
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Budget Médiathèque	Ligne budgétaire d'au moins 3.5 € /habitant	21 000	21 000
Budget programmation culturelle	Y compris Pronomades	25 000	25 000
Subventions associations culturelles		51 800	50 165
Variations Subventions :			
KBDP			150
OTRA			1 350
UNC		90	150
Subventions exceptionnelles :			
Comité du jumelage	Accueil des Italiens/ concert	1 350	1 500
L'assoc épicée	Evènement pump party tour Bois de Castres	1 350	2 000
Mycologie	Fête pour le 20e anniversaire asso	0	300
Les Diatoniks	Achats partitions / matériels	240	150
OTRA	Fête Lançon / Fête musique	5 500	2 200

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

G. Commission URBANISME ET TRAVAUX

		2025	2026
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Travaux en régie	Impact sur compte 60632	70 000	95 000
Fluides	eau, assainissement électricité, gaz, combustibles, carburant		650 000
Etudes	Terrains de sports, solidité 64 rue Eglise et faisabilité Chanfreau (système pro et traitement air)		19 500
ORIENTATIONS ET CHANTIERS 2026			
Equipements publics communaux	Etudes avant travaux Reconstruction halle jardiniers Aménagement Préau Etanchéité toiture MJC Aménagement des trottoirs Rénovation ex-CMPI Vidéoprotection		30 000 481 500 662 500 20 000 86 000 100 000 70 000
Matériel et évolution des services	Illuminations centre-ville Matériel services techniques et entretien (aspirateurs, shampouineuses…)		18 000 6 500
Planification	-Révision générale du PLU (date légale limite d'approbation : février 2028) – autorisation de programme (en moyenne 2 à 3 ans) -Elaboration du Règlement Local de Publicité – suite prescription CM 21/05/2024		65 000 (sur 3ans) 30 000 (sur 2 ans)
Urbanisme	Développement des procédures pénales, administratives et civiles dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de lutte contre la Cabanisation (prévention et répression)		
ADS (application des droits du sol)	Augmentation progressive du coût de l'acte sur 3 ans (2025-2027) – compensée par la diminution globale du nombre d'actes Augmentation progressive de la cotisation par habitant (2025-2027)		34 276 8 193
Taxes d'aménagement	Baisse des valeurs forfaitaires servant de base de calcul aux TA (due à la baisse de 4% de l'indice du coût de la construction)		

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

H. Commission SPORTS-LOISIRS

		2025	2026
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Subventions associations sportives et loisirs (sans subventions exceptionnelles)		72 970	73 180
Variations Subventions :			
Gymnastique volontaire		900	1 000
Comité des fêtes de la Terrasse		1 890	2 000
Subventions exceptionnelles :		11 640	12 500
Basket	Réception label Mini basket	500	500
Carbonne judo club	Déplacements sur tournois nationaux et championnats	1 000	700
Carbo Run	4 ème Ronda Carbona	500	500
CASI	Réception délégation étrangères Tournoi	600	600
CIME	Nuit de la grimpe et renouvellement matériel	1 000	1 000
Comité des fêtes de la Terrasse	Sacem	1 189	500
Comité des fêtes	Sacem + bal du 13 juillet	4 851	5 000
JSC	Tournoi	2 000	2 000
Boule carbonnaise	90 ans du club	0	200
RCL XV	Echange sportif avec Parme		1 000
ASSU	Stage Vieux Boucau		500
Pas de variations subventions liées aux crédits de transport :		20 500	20 500

I. Commission ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE

		2025	2026
BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Travail de fonds aux stades A.Prévost / Abbal		14 000	14 000
Entretien haies / sentiers de randonnées			10 000
Subvention :			
Vélo 107		380	380
ORIENTATIONS ET CHANTIERS 2026			
Aménagement Espaces verts / loisirs	Zone Nougaret		15 000

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

J. Commission FINANCES

- Stabiliser voir de DIMINUER les dépenses de fonctionnement
- Pérenniser une politique d'économie dans les bâtiments et les équipements en baissant la température de chauffe en hiver et en responsabilisant les utilisateurs sur l'usage de la climatisation en été
- Requestionner chaque recette
- Annuler, ou / et reporter les investissements courants non indispensables
- Pas d'investissements dans le cadre du PPI hormis ceux en cours :
 - ✓ Aménagement place de la République
 - ✓ Reconstruction halle aux jardiniers
 - ✓ Vidéoprotection

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

4. Proposition de subventions aux associations 2026

	CA 2025	BP 2026
Subvention de fonctionnement	**578 079 €**	**570 079 €**
Baz'Art Psy	150 €	200 €
Carbonne pour un sourire	250 €	250 €
Croix Rouge	1 500 €	1 350 €
Ensemble pour Jallier	300 €	350 €
Mutilés du travail- FNATH	- €	300 €
Hôpital de jour	260 €	260 €
Ice Himalaya	- €	500 €
Manao An	500 €	500 €
Sapeurs Pompiers Volontaires	- €	1 000 €
SEL	150 €	150 €
Sous-Total Action Sociale	3 110 €	4 860 €
Empreinte Carbonne	10 000 €	10 000 €
Atelier Terre	760 €	760 €
Cercle occitan	520 €	520 €
Compagnie Théâtre Le Grand Roque	450 €	450 €
Ecole de musique	33 000 €	33 000 €
Histoires et Traditions carbonnaises	150 €	150 €
Katwat - Nous vous elles	1 350 €	1 350 €
Kolectif Bruit du Papier	- €	150 €
L'asso's épicée	1 350 €	1 350 €
Mycologie	150 €	150 €
On the Rock Again	12 000 €	1 350 €
PUP en VOL	135 €	135 €
Section 1770	150 €	150 €
Théâtre 107	500 €	500 €
Union national des anciens combattants de carbonne (UNC)	90 €	150 €
Sous-Total Culture	60 605 €	50 165 €
Coopératives scolaires	5 062 €	5 062 €
MJC	432 932 €	432 932 €
Sous-Total EEJ	437 994 €	437 994 €
Radio Galaxie	500 €	500 €
Comité du personnel	2 900 €	3 200 €
Vélo 107	380 €	180 €
Sous-Total Divers	3 400 €	3 880 €
ASSU	1 000 €	1 000 €
Anciens de la JSC	180 €	180 €
Basket Noé -Carbonne	1 800 €	1 800 €
Boule carbonnaise	500 €	500 €
Bridge	180 €	180 €
Carbonne judo club	1 800 €	1 800 €
Carbo Run en Volvestre	200 €	200 €
CIME (escalade)	1 800 €	1 800 €
COC Comité directeur	8 100 €	8 100 €
Comité des fêtes	25 380 €	25 380 €
Comité des fêtes Terrasse	1 890 €	2 000 €
Farwest Spirit Dancers	180 €	180 €
Gymnastique volontaire	900 €	1 000 €
JSC	18 000 €	18 000 €
Los Pagailhos	210 €	210 €
Pétanque	500 €	500 €
Pêche (APPMA)	450 €	450 €
PST Femina rugby	900 €	900 €
RCL 15	9 000 €	9 000 €
Sous-Total Sports et Loisirs	72 970 €	73 180 €

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

	CA 2025	BP 2026
Subventions exceptionnelles	**24 080 €**	**28 850 €**
On the rock Again - Concerts Halle d'été / Marché Noël		8 500 €
Sous-Total Animation locale	- €	8 500 €
Ensemble pour Jallier	450 €	500 €
Sous-Total Action sociale	450 €	500 €
Comité de Jumelage	1 350 €	1 500 €
L'asso's épicée	1 350 €	2 000 €
Les diatoniks	240 €	150 €
Mycologie		300 €
On The Rock Again	5 500 €	2 200 €
Union nationale des combattants	250 €	
Sous-Total Culture	8 690 €	6 150 €
ASSU		500 €
Basket Noé -Carbonne		500 €
Boule Carbonnaise	200 €	200 €
Carbonne judo club	500 €	700 €
Carbo Run en Volvestre	500 €	500 €
CASI	- €	600 €
CIME	1 000 €	1 000 €
COC Directeur	500 €	
Comité des fêtes	4 851 €	5 000 €
Comité des fêtes de la Terrasse	1 189 €	500 €
JSC	2 000 €	2 000 €
RCL XV		1 000 €
Sous-Total Sports et Loisirs	10 740 €	12 500 €
Birmanie / Cani cross / Monmouth / Aude	4 200 €	
Sous-Total Divers	4 200 €	- €
Vélo 107		200 €
Sous-Total Environnement Cadre de vie	- €	200 €
Rugby		1 000 €
Sous-Total EEJ	- €	1 000 €

Subventions - transports	**51 530 €**	**49 930 €**
Club du Temps libre	4 000 €	4 500 €
Sous-total action sociale	4 000 €	4 500 €
Atelier terre		280 €
Comité de Jumelage	1 000 €	1 500 €
Théâtre 107	300 €	300 €
Sous-total Culture	1 300 €	2 080 €
Coopératives scolaires	31 690 €	20 850 €
Collège		2 000 €
Sous-Total EEJ	31 690 €	22 850 €
JSC	2 470 €	5 000 €
RCL XV	8 000 €	8 000 €
Carbonne judo club		1 300 €
CIME		800 €
COC Directeur	670 €	1 200 €
Noé Carbonne Basket	400 €	400 €
PSTFR	3 000 €	2 000 €
APPMA		300 €
ASSU		1 500 €
Sous-Total Sports et Loisirs	14 540 €	20 500 €
Divers		

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

5. Dépenses d'investissement 2026

Dont CR	Priorités des commissions	Montant	Nature de la dépense et commentaires
Taxe d'aménagement		**52 033,53**	
Taxe d'aménagement	CR	52 033,53	
PLU		**10 000,00**	
PLU		5 000,00	AP = 65 000 € / CP 2027 = 30000€ + 2028 = 30000 €
RLP		5 000,00	AP = 30 000 € / CP 2027 = 25 000 €
Frais études		**62 986,20**	
Aménagement d'un bâtiment rue Lucien Cassagne - MOE / BC / SPS	CR / 1	12 490,40	Dont CR 5 990,40 €
BC bibliothèque / CSC / Piscine / GS Chanfreau	1	12 000,00	Commissions sécurité
Place république - MOE + Etude géotec + SPS + BC +OPC	CR / 1	22 961,80	Dont CR 12961,80 €
Halle aux jardiniers - MOE / CT / OPC	CR / 1	15 534,00	Dont CR 14 034,00 €
Fonds de concours - Autres groupements - biens mobiliers, matériels, études		**36 529,00**	
SDEHG - Fonds de concours - EP Halle	CR	2 871,00	
SDEHG - Fonds de concours - EP Gare	CR	33 658,00	
Logiciels		**13 114,00**	
Logiciel compta		10 000,00	Licences ?
Refonte site	CR	3 114,00	
Terrains de voirie		**1 000,00**	
Terrains Chemin de la Dourdouille	CR	1 000	
Plantations d'arbres		**15 716,00**	
Plantations d'arbres	1	15 716,00	Ancienne STEP - Ilot fraicheur
Autres agencements et aménagement de terrains		**121 200,00**	
Aménagement des sentiers de randonnées	1	10 000,00	
CSC - Aménagement extérieur abords	2	40 000,00	Piste danse, mise en sécurité des accès avec massif / gabions 2027 ?
Aire inclusive	3	55 000,00	Body boomers et zone inclusive CSC, 2027 ?
Zone Nougaret	2 trav 1 envt	15 000,00	2027 ?
Cimetière - Démolition d'un monument et exhumation	CR	1 200,00	
Bâtiments Culturels et sportifs		**7 000,00**	
BOULODROME - Ouverture	1	7 000,00	
Equipements du cimetière		**14 730,00**	
Monuments funéraires Anciens combattants	CR	4 480,00	
Réhabilitation ossuaire	CR	6 250,00	
Démolition d'un bâtiment et exhumation	CR	4 000,00	
Bâtiments publics - Autres		**50 000,00**	
Contrôle d'accès	2	30 000,00	2027 ?
Toitures MJC	1	20 000,00	
Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments publics		**121 926,30**	
CSC - Chaudière CTA	1	8 000,00	
Contrôle d'accès	CR	25 514,28	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

CSC - Mise en conformité portes CSC	CR	412,02	
GS chanfreau - Brasseurs d'air	1	12 000,00	
BAES	1	3 000,00	
Matériel sécurité		8 000,00	
Chaudières Chanfreau	2	65 000,00	2027 ?
Installations de voirie		**62 564,88**	
Mobilier Urbain	CR / 1	25 006,88	Dont CR 5006,88 €
Panneaux de rues	CR / 1	2 558,00	Dont CR 58 €
Signalisation verticale	1	15 000,00	Panneaux lumineux sécurité enfants piétons (6 panneaux)
SIL	3	20 000,00	2027 ?
Autres reseaux		**10 000,00**	
Fontaine eau potable centre-ville	1	10 000,00	
Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile		**31 855,81**	
Poteaux incendie	1	31 855,81	
Autre Matériel et outillage de voirie		**8 000,00**	
Cone de signalisation / enrouleur	1	2 000,00	
Petit matériel - Espaces Urbains / Logistiques	1	3 000,00	
Petit matériel - Espaces Verts	1	3 000,00	
Matériel et outillage de voirie		**6 000,00**	
Extincteurs	1	6 000,00	
Autres		**13 937,92**	
Gendarmerie : Installation 2 bornes IRVE	CR	11 937,92	
Petit matériel - Atelier mécanique		2 000,00	
Matériel de bureau et info - Scolaire		**15 962,80**	
EEH - Vidéoprojecteur		1 580,00	
EEC - Vidéoprojecteur		1 580,00	
Photocopieurs	CR	12 802,80	
Matériel de bureau et info - Autre		**28 403,60**	
Matériel informatique		6 500,00	
Sécurisation système informatique mairie	CR	11 556,00	
Photocopieurs	CR	10 347,60	
Mobilier - Scolaire		**1 380,00**	
EEPU - Armoire bureau direction		160,00	
EEC - 3 Armoires		300,00	
EEH - 10 Tabourets		250,00	
EEC - Bancs et meubles rangement		670,00	
Mobilier - autres		**5 500,00**	
Mobilier et stockage service Manifestation	1	3 000,00	
Mobilier		2 500,00	
Autres immo corporelles		**61 791,18**	
Chariot CSC		150,00	
EEH - Massicot		120,00	
EMC - Tricycles		890,00	
PM - Terminaux PVE		2 800,00	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

Bootslider pneumatique	CR	129,00	
Modification benne	CR	14 700,00	
Illuminations Noel	CR	1 521,00	
Table d'orientation	CR	6 684,00	
Vitrine affichage - Halle	CR	381,18	
Buts foot	CR	5 916,00	
Tatamis Dojo		4 000,00	
SERVICE ENTRETIEN - aspirateurs, shampouineuse	1	3 500,00	
Illuminations festives Bourg Centre	1	18 000,00	
Petit matériel - Equipements publics	1	3 000,00	
Immos en cours- constructions - Agencements et aménagements de terrains		662 500,00	
Aménagement du préau		662 500,00	
Immos en cours - Constructions		1 402 310,40	
GYMNASE - Sol	CR	8 810,40	
HALLE AUX JARDINIERS	1	481 500,00	
Provision convention EPF/Rouzaud		782 000,00	
SERVICE PLACEMENT FAMILIAL - Réhabilitation bâtiment : Gros-œuvre / menuiseries	1	100 000,00	
Démolition 64 rue de l'Eglise	2	30 000,00	en fonctionnement 65888 si pas de reconstruction
Immos en cours - Installations techniques		313 387,83	
Signalisation horizontale	CR / 1	45 631,84	Dont CR 20 631,84 €
Programme de réaménagement des trottoirs	CR / 1	59 292,80	Dont CR 9 292,80 €
Vidéoprotection	CR / 1	208 463,19	Dont CR 138463,18 €
Dépôts et cautionnements		500,00	
Consignes bocaux		500,00	
Travaux pour compte de tiers		36 000,00	
Trottoirs sortie carrefour RD627	1	36 000,00	
TOTAL GENERAL		3 166 329,45	

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

6. Endettement pluriannuel

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	459 277,44 €	47 813,92 €	411 463,52 €	0,00 €	0,00 €	2 991 445,61 €
2027	452 569,80 €	40 289,91 €	412 279,89 €	0,00 €	0,00 €	2 579 982,09 €
2028	434 929,26 €	32 768,88 €	402 160,38 €	0,00 €	0,00 €	2 167 702,20 €
2029	316 944,16 €	25 771,91 €	291 172,25 €	0,00 €	0,00 €	1 765 541,82 €
2030	286 861,40 €	20 530,16 €	266 331,24 €	0,00 €	0,00 €	1 474 369,57 €
2031	209 709,41 €	15 799,81 €	193 909,60 €	0,00 €	0,00 €	1 208 038,33 €
2032	208 833,06 €	11 806,19 €	197 026,87 €	0,00 €	0,00 €	1 014 128,73 €
2033	163 299,13 €	7 689,40 €	155 609,73 €	0,00 €	0,00 €	817 101,86 €
2034	141 723,02 €	5 230,89 €	136 492,13 €	0,00 €	0,00 €	661 492,13 €
2035	78 925,31 €	3 925,31 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	525 000,00 €
2036	78 332,82 €	3 332,82 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260217-2026_04-DE